

HYDRO-EXPLOITATIONS
Société Anonyme
au capital de 1.968.000€
Siège social : c/o Opportunités, 9 avenue Bugeaud,
75116 PARIS
RCS PARIS : 775.554.595
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

CENTRALES	Production 2024 (MWh)	Production 2023 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2024 (en K€)	Ventes HT 2023 (en K€)	Ecart %
LABASTIDETTE	4 163	3 700	13%	458	433	6%
MONDAVEZAN	3 258	3 101	5%	358	363	-1%
CAMPAGNE	880	852	3%	98	100	-1%
CLAIRAC	9 805	6 844	43%	1 345	873	54%
TOUZAC	5 973	5 651	6%	662	661	0%
REBOUC	2 125	2 376	-11%	253	288	-12%
SAINT AVENTIN	5 552	2 162	157%	608	253	141%
AUTERIVE	6 750	5 505	23%	759	644	18%
TOTAL	38 508	30 189	28 %	4 542	3 618	26%

Le chiffre d'affaires global de nos centrales a progressé de 26% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 4.542.713€.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires.

D'un point de vue de l'activité, les principaux événements intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires est de 458.203 € contre 432.918€ en 2023, pour une production de 4.163 MWh contre 3.700 MWh en 2023. Cette hausse de production s'explique essentiellement par la normalisation des relations techniques avec le gestionnaire du canal.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

De même, les niveaux de redevance 2019 à 2024 font toujours l'objet d'un contentieux au niveau de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 357.977€ contre 362.825€ au titre de l'exercice précédent, pour une production de 3.258 MWh contre 3.101 MWh en 2023.

Comme LABASTIDETTE, les trois unités de cette centrale qui turbinent les eaux du canal de SAINT-MARTORY profitent normalement d'une stabilité de potentiel hydrologique et sont donc généralement faiblement impactées par les variations de pluviométrie.

La convention de concession qui s'est terminée le 31 décembre 2019 soulève encore questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS et fait l'objet d'un contentieux en cours (devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse) avec le concédant du canal. Pour l'exercice en cours, nous ne sommes plus en mesure d'exploiter la centrale C du site compte-tenu des travaux de dérivation d'eau effectués par le gestionnaire du canal.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 1.344.670€ contre 872.556€ en 2023, pour une production de 9.805 MWh contre 6.842 MWh en 2023.

Depuis fin des travaux de rénovation de la centrale, celle-ci est pleinement opérationnelle et atteint largement ses prévisions de production.

Globalement, les conditions hydrologiques ont été favorables dans le département du Lot.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 662.736€ contre 661.182€ en 2023, pour une production de 5.973 MWh contre 5.651 MWh en 2023.

Ces résultats satisfaisants s'inscrivent dans un contexte de suivi régulier de la maintenance des infrastructures de cette centrale et d'une pluviométrie en cohérence avec le potentiel de cette installation.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours d'actualité. Il reste soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 253.213€ contre 291.652€ en 2023, pour une production de 2.125 MWh contre 2.376 MWh en 2023.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) ont été terminés en 2023. Les travaux de continuité écologique sur la prise d'eau effectués pendant l'été 2024 ont été fortement perturbés par des sinistres climatiques générateurs d'un retard de plusieurs mois. La remise en route de la centrale a été effectuée le 15 mars 2024 après la fin des travaux de continuité écologique.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires s'établit à 608.367€ contre 252.899€ en 2023. La production est de 5.552 MWh contre 2.161 MWh en 2023.

Ces résultats sont le fruit d'un suivi régulier des équipes de maintenance et d'une pluviométrie très favorable en 2024.

L'autorisation préfectorale d'exploiter qui a expiré en février 2017 a été renouvelée par arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 pour une durée de 30 ans.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 98.201€ contre 99.663€ en 2023, pour une production de 880 MWh contre 852 MWh en 2023.

La pluviométrie sur la géographie des Pyrénées en 2024 explique à nouveau la quasi-totalité du niveau de performances de l'année.

AUTERIVE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 759.346€ contre 644.105€ en 2023, pour une production de 6.751 MWh contre 5.505 MWh en 2023.

L'amélioration du chiffre d'affaires et de la production s'explique par la mobilisation des équipes d'exploitation et de maintenance à laquelle s'ajoute une pluviométrie plus favorable qu'en 2023.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN et depuis sa constitution le 16 avril 2020, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND sont intégrées fiscalement au sein de la Société.

Depuis le 19 décembre 2023, la société CERBERE est sortie du périmètre d'intégration.

2.2. DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est à signaler.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les prévisions de production globale de la Société pour 2025 sont sensiblement identiques à ce qui a été réalisé en 2024 avec cependant des perspectives de pluviométrie annoncées qui semblent moins favorables.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous étudions actuellement l'opportunité de réaliser un investissement hybride sur la centrale de Saint-Aventin en développant un actif de stockage d'électricité permettant d'apporter un service de flexibilité au réseau.

5. PRISE DE CONTROLE

Néant.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2024, la Société détient à 100%, directement ou indirectement, les sociétés suivantes :

- la SAS S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE) ;
- la SAS SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN ;
- la SAS SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE ;
- la SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND ; et
- la SAS RATIE-CLAMAGIRAND (57,45% en direct, et 42,65% via la SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND).

La Société détient également :

- 44,97% du capital de la société CERBERE, le solde de cette dernière étant détenu par les sociétés RIVES & EAUX DU SUD-OUEST et AREC PRODUCTION.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

7. ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

8. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN est arrivé à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

Notre Société a bénéficié d'une distribution de dividendes de la part de ses filiales pour un montant total de 325.954€.

9. RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit un bénéfice de 399.629€ contre un bénéfice de 2.671.133€ pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 828.851€, contre 802.643€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 3,27% ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 883.873€, contre 865.954€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 2,07%.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 794.494€, contre 820.108€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,12%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 89.380€, contre un bénéfice de 45.846€, au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 94,96%.

Après un résultat financier de 92.868€, contre un résultat financier de 303.200€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort bénéficiaire à hauteur de 182.248€, contre un bénéfice de 349.046€ pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 64.056€ et après un crédit d'impôt de 153.325€, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 399.629€, contre un bénéfice de 2.671.133€ au titre de l'exercice précédent.

10. RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS pour l'exercice 2024 comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, la société RATIE CLAMAGIRAND et la société FINANCIERE CLAMAGIRAND toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.) : son exercice se solde par un bénéfice de 222.187€ contre une perte de (370.431)€ à la précédente clôture ;
- SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 237.701,09€, contre un bénéfice de 22.672€ au titre l'exercice précédent ;
- SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, l'exercice se solde par une perte de (112.028)€, contre une perte de (60.346)€ au titre l'exercice précédent ;
- FINANCIERE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par une perte de (9.601)€, contre un bénéfice de 325.954€ au titre l'exercice précédent ;
- RATIE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par une perte de (151.737)€, contre une perte de (104.886)€ au titre l'exercice précédent.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en k euros)	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		Campagne sur Aude	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chiffres d'affaires	4.445	3.704	828	803	2026	1.542	608	266	98	104
E.B.E.	1.816	1.252	335	235	1084	766	287	77	-50	-12
Résultat net avant impôts	-469	1.635	246	2.664	296	-370	317	30	-112	-60
Résultat net	-372	1.474	400	2 671	222	-370	238	23	-112	-60
C.A.F.	-596	3.350	596	324	1006	395	274	76	-77	10

(en k euros)	Ratie Clamagirand		Financière Clamagirand	
	2024	2023	2024	2023
Chiffres d'affaires	770	666	0	0
E.B.E.	138	130	-7	-8
Résultat net avant impôts	-151	-156	-10	326
Résultat net	-151	-105	-10	326
C.A.F.	-70	117	-10	326

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort à (372)k€.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

11. PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 399.628,73€, comme suit :

- **ORIGINE :**
 - Résultat de l'exercice : 399.628,73€
 - Autres Réserves : 4.626.656,32€
- **AFFECTATION :**
 - Au poste « Autres Réserves » : 399.628,73€

Après affectation, le solde du poste « Autres réserves » s'élèverait à 5.026.285,05€.

12. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

13. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

14. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur le gouvernement d'entreprise :

15.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

François BARTHE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président Directeur Général du conseil d'administration de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS BARTHE ENR- Gérant de la SCEA DU CHEF
Olivier VERNEJOUL	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS LOCED- Gérant de la SC SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR- Gérant de la SCI DE LASTILLERES- Gérant de la SCI CAP BERNARDO- Gérant de la SCI CRISTAZ- Gérant de la SCI DE BRA
Bertrand BOURJAC	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS BB Invest- Directeur Général de la société ENERTEAM

15.2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article L. 225-37-4 du Code de commerce dispose que le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

15.3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre Conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al. 1 et D. 441-6 I) du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FACTURES REÇUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						41
Montant total en euros des factures concernées (TTC)		73.742,69	15.434,23	13.972,55	84.416,06	187.565,53
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		15,30	3,20	2,89	32	53,41
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	8					
Montant total des factures exclues (TTC)	576.775,95					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :					
	Délais légaux (préciser) :					

FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						12
Montant total en euros des factures concernées (TTC)		66.728,80	2.317,36		16.835,10	85.881,26
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		8,02	0,27		2,02	10,32
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	2					
Montant total des factures exclues (TTC)	9.340,39					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :					
	Délais légaux (préciser) :					

16. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

En tant qu'exploitant de centrales hydroélectriques, notre Société accorde une importance prioritaire à la gestion durable de ses installations et à la préservation des milieux naturels. Nos actions s'articulent autour des axes suivants :

1. Respect des normes et réglementation environnementales

Nos centrales sont exploitées dans le strict respect des réglementations en matière d'environnement. Cela comprend notamment le respect des débits réservés pour la préservation des milieux aquatiques, les autorisations d'eau, ainsi que les études d'impact lors des projets de construction ou de rénovation.

2. Suivi et gestion des écosystèmes aquatiques

Nous respectons les préconisations des dispositifs de suivi de la faune et de la flore, en lien avec les agences de l'eau, les services de l'État. Des mesures spécifiques, comme l'aménagement de passes à poissons, visent à préserver la biodiversité aquatique et rivulaire.

3. Optimisation de la production dans une logique de développement durable

La production hydroélectrique étant une énergie renouvelable, nous cherchons à maximiser son efficacité tout en minimisant son impact. Nos installations bénéficiant d'un horizon économique sécurisé sont modernisées régulièrement pour améliorer leur rendement et réduire leur empreinte écologique.

4. Entretien responsable du patrimoine hydraulique

L'entretien des ouvrages (barrages, conduites forcées, bassins) est réalisé en intégrant les enjeux de sécurité, d'écologie et de paysage. Nous limitons l'impact des travaux en période sensible (frayère, reproduction, étiage) et utilisons des techniques de chantier à impact optimal.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce nous vous indiquons que :

- a. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

Comme pour l'exercice précédent, la stratégie du groupe consiste toujours à rechercher des actifs de production afin d'atteindre une taille critique en vue de consolider un volume de production en KWH nécessaire à l'accès au marché de gros de l'électricité. En effet la fin des tarifs « Obligation d'Achat » nous amène à monter rapidement en compétence sur tous les sujets de commercialisation et de valorisation de notre énergie verte. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons notre politique de recherche d'actifs.

- b. dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse est assortie d'indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ; l'analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes :

Au 31/12/2024, le chiffre d'affaires atteint 828,9 K€, en progression par rapport à 2023 (802,6 K€), traduisant une bonne performance de l'activité de production. Le résultat d'exploitation s'élève à 89,4 K€ (+95 % vs 2023), porté par la maîtrise des charges d'exploitation (794,5 K€, contre 820,1 K€ en 2023). La baisse des charges financières (428,6 K€ vs 443,1 K€) et la stabilité des dotations aux amortissements ont permis un résultat courant avant impôt de 182,2 K€. Le résultat net de l'exercice s'établit à 399,6 K€, en forte hausse. Sur le plan social, les charges de personnel s'élèvent à 74 K€, reflétant une stabilité des effectifs et des rémunérations. Enfin, la Société poursuit ses engagements environnementaux par la modernisation de ses centrales et la réduction de leur empreinte écologique, en cohérence avec ses objectifs RSE.

- c. Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société reste toujours confrontée aux risques liés aux renouvellements des concessions échues.

- d. Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité :

La raison d'être de l'activité étant ce qu'elle est : production d'énergie verte, la stratégie et la « Philosophie Bas-Carbone » est une composante forte de l'ADN de ce groupe.

- e. Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

L'organisation de notre cellule administrative, juridique et comptable permet de sécuriser et d'améliorer l'ensemble des process des activités. De plus, la présence permanente de nos conseils (et notamment de notre Commissaire aux comptes) nous permet d'optimiser la qualité de nos documents financiers.

18. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

19. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

20. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate que :

- le mandat de Monsieur François BARTHE dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société a été renouvelé par assemblée générale du 6 juillet 2021 pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Après ses études supérieures, François BARTHE reprend les rênes de l'entreprise familiale dans le secteur de la vente d'aliments pour animaux. En 2000, il choisit de diversifier son activité en faisant l'acquisition d'une centrale hydroélectrique. Conscient des enjeux du réchauffement climatique, il décide de s'engager pleinement dans les énergies renouvelables. Aujourd'hui âgé de 61 ans, François BARTHE développe le Groupe avec réussite.
- le mandat de Monsieur Bertrand BOURJAC dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société a été renouvelé par assemblée générale du 28 juin 2024 pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Après avoir exercé les fonctions d'enseignant en électrotechnique et de responsable de développement d'une entreprise d'installations électriques, Bertrand BOURJAC a rejoint le Groupe Barthe en 2012 pour exercer des fonctions de directeur d'exploitation et de développement. Aujourd'hui âgé de 48 ans, Bertrand BOURJAC est le Directeur Général d'Enerteam spécialisée dans l'ingénierie hydroélectrique.
- le mandat de Monsieur Olivier VERNEJOUL dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société a été renouvelé par assemblée générale du 28 juin 2024 pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Monsieur Olivier VERNEJOUL ayant fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Administrateur à compter de la date de l'assemblée générale, nous vous proposons de nommer en remplacement, en qualité d'Administrateur :

- **Monsieur Mickaël RICHAUD**, né le 16 mai 1989 à PAU (64), de nationalité française, demeurant 13 B allée du guichon, 64600 ANGLET, exerçant actuellement les mandats suivants :
 - SAS LODEC (RCS CAHORS 520.539.388) : Président depuis le 29 novembre 2024
 - SAS MAC MANUS (RCS CAHORS 397.688.300) : Directeur Général depuis le 29 juillet 2024
 - SCI DE LASTILLERES (RCS CAHORS 505.066.258) : Gérant depuis le 13 octobre 2024
 - SCI GYBO (RCS CAHORS 853.735.223) : Gérant depuis le 26 novembre 2024

Cette nomination prendrait effet à compter du 30 septembre 2024 et pour une durée égale au temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

21. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil rappelle que la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 121 Avenue Maréchal Soult, 64100 BAYONNE (RCS BAYONNE 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, et Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejonc des Moulinais, 31500 TOULOUSE, ont été respectivement nommés en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en date du 30 juillet 2020, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

22. MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

L'adresse du siège social de la Société ayant subi une modification administrative, nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte et de fixer l'adresse du siège social au 9 avenue Hubert Germain, c/o Société Opportunité, 75116 PARIS, à compter de la date de l'assemblée générale. Il conviendra également de modifier les statuts en conséquence.

* * *

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023	EXERCICE 2024
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1.968.000	1 968 000	1 968 000	1 968 000	1.968.000
Nombre des actions ordinaires existantes	123.000	123 000	123 000	123 000	123.000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	758 914	666 399	580 186	802 643	828 851
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135.253	893.398	- 15 971	349 046	182 248
Impôts sur les bénéfices	- 9 340	- 4 135	- 40 353	- 7 558	- 153 325
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 009	903 722	- 2 147	2 671 133	399 629
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,39	8,46	1,46	24,19	1,48
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,20	7,35	- 0,02	21,72	3,25
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	54.998	46 031	44 192	52 100	54.874
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	17.492	17 209	13 699	16 494	17.112